

MODIFICATION SIMPLIFIEE

N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-JUST-LE-MARTEL : MODIFICATION DU REGLEMENT ECRIT DE LA ZONE AUa

DATES DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Limoges Métropole – Communauté urbaine informe les personnes intéressées qu'une mise à disposition du public portant sur la modification simplifiée du PLU de Saint-Just-le-Martel se déroulera **du mercredi 8 avril 2020 au lundi 11 mai 2020 inclus**.

LIEUX DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Un porter à la connaissance du public des pièces du projet de la modification simplifiée du PLU de Saint-Just-le-Martel ainsi que deux registres où seront consignées les observations, remarques et suggestions du public seront accessibles **en mairie de Saint-Just-le-Martel, le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, le mardi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00 (la mairie sera cependant fermée les samedis 18 et 25 avril pendant les vacances scolaires et les vendredis et samedis 1er, 2, 8 et 9 mai avec les jours fériés) et au siège de Limoges Métropole – Communauté urbaine, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h**.

Les pièces du projet seront également disponibles sur les sites internet de la commune de Saint-Just-le-Martel et de Limoges Métropole – Communauté urbaine.

PUBLICITE

Avis affiché en mairie de Saint-Just-le-Martel et au siège de Limoges Métropole – Communauté urbaine 8 jours au moins avant l'ouverture de la mise à disposition au public et pendant toute sa durée.

Publication dans un journal départemental de l'avis de mise à disposition au public 8 jours au moins avant l'ouverture de la mise à disposition au public

- Site internet de la commune de Saint-Just-le-Martel : <http://saintjustlemartel.fr/>
- Site internet de Limoges Métropole – Communauté urbaine : <http://www.agglo-limoges.fr/>

DECISIONS POUVANT ETRE ADOPTEES AU TERME DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Adoption d'une délibération par Limoges Métropole – Communauté urbaine sur les résultats de la mise à disposition du public approuvant la modification simplifiée.